

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 23 mai 2019 au Gymnase de Renens

La liste des présent-e-s est disponible au Secrétariat. 94 membres étaient présent-e-s.

Alberto Mocchi, président des Verts vaudois, ouvre la séance.

Point 1

Mot de bienvenue de Charles Koller, président de la section de l'Ouest lausannois

La section présente un petit film sur le district avec en animateur Thomas Wiesel.

Tinetta Maystre, Municipale verte de Renens, dit quelques mots de bienvenue au chef-lieu du district. Le gymnase est nouveau, inauguré en 2017, très fiers car il offre ainsi toute l'éducation possible à Renens, seul maillon manquant jusque-là.

Quelques mots sur les enjeux de l'Ouest : aménagement du territoire, grande pression urbanistique (gare en travaux et nombreux développement immobiliers) qu'il faut accompagner pour que cela respecte des critères de durabilité notamment. Enjeux de développement des transports aussi, la gare n'avait jusque-là pas d'accès pour les personnes à mobilité réduite, renforcement des transports publics mais aussi des enjeux plus compliqués : solution des années 60 avec de nouvelles bretelles autoroutières contre lesquelles lutter. Nous comptons sur vous pour porter avec nous ces enjeux.

Mots de Charles Koller sur la section : heureux de voir tant de monde. L'Ouest c'est 8 communes, près de 80'000 personnes, soit 10% du canton. Pour les Verts, présent-e-s dans 3 communes : Prilly, Ecublens et Renens. 3 Municipaux, des conseillères et conseillers communaux, 2 député-e-s. Cadeaux pour chacun-e ce soir: des petits tournesols.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG extraordinaire du 28 mars 2019

Salutations à la presse présente ce soir.

Modification de l'OJ : proposition de nommer les vérificateurs/vérificatrices des comptes juste après les comptes (donc 4e en 4b).

L'ordre du jour et le PV sont adoptés unanimement, avec remerciements à son auteure.

Point 3

Désignation des scrutatrices et scrutateurs

Sont désigné-e-s : Oleg Gafner, Daniel Brélaz, Pierre Patelli et Gaëlle Lapique sont nommé-e-s.

Point 4

PARTIE STATUTAIRE

4a) Rapports du trésorier et des vérificateurs sur les comptes 2018 et le budget 2019

Maxime Mellina présente les comptes et le budget. Comptes établis par Nancy Mingard et vérification effectuée par Sabine Glauser et Ode Billard.

Résultat 2018

Le résultat 2018 présente un résultat négatif de 1'472 francs (2017 : résultat positif de 24'563 CHF)

Total de 368'531 CHF de charges

Et 367'059 CHF de produits

Résultat négatif mais pas une perte réellement plutôt investissements en raison des campagnes qui ont eu lieu, notamment pour Aliments équitables.

Bilan

Réserves constituées sans problèmes pour les élections futures comme d'habitude.



Année de constitution des réserves ordinaires pour les élections :

40'000 CHF pour les Fédérales

35'000 CHF pour les Cantonales

5'000 CHF pour les Communales

Nos réserves ordinaires s'élèvent à 262'483 CHF

Nos actifs transitoires s'élèvent à 26'587 CHF

L'an dernier, la révision effectuée par Sara Gnoni, professionnelle, avait révélé le besoin d'effectuer des perceptions de cotisations plus systématiques donc gros travail fait et davantage de rentrées obtenues. Merci aux élu·e·s de s'acquitter de leurs dus, très importants pour les Verts.

Différences budget-comptes 2018

Gros travail de nettoyage des listes de membres aussi donc beaucoup de membres fantômes enlevés et donc revenus perdus car comptabilités mais non-existants d'où la faible perte finale. Gros effort aussi pour la campagne pour des aliments équitables.

Remerciements à Nancy pour la gestion des comptes et à Anne et France au secrétariat pour la gestion quotidienne du secrétariat.

QUESTIONS

Rapport des vérificatrices des comptes (lu par Sabine Glauser) :

Mesdames, Messieurs,

En vertu du mandat qui nous a été confié, nous avons procédé au contrôle des comptes pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, en date du 14 mai 2019, au secrétariat des Verts Vaudois, place de la Palud 7 à Lausanne.

En préambule, nous tenons à remercier chaleureusement Maxime Mellina qui a officié comme trésorier, et notre comptable Nancy Mingard, pour leur travail de qualité effectué, ainsi que l'ensemble de l'équipe du secrétariat.

Nous avons effectué un contrôle par sondage sur les différents postes et chiffres des comptes annuels et constaté qu'ils concordaient parfaitement avec les justificatifs, ce qui n'amène pas de commentaires particuliers. Nous avons reçu également toutes les réponses à nos questions, avec satisfaction.

Le résultat de l'exercice 2018 présente un déficit de CHF 1'472.45

Comme vous le savez, les ressources des Verts vaudois proviennent très largement des contributions versées par l'ensemble de ses membres et des élus au niveau cantonal, fédéral, juges compris. Le bureau a annulé un certain nombre de très anciennes rétrocessions dues. Un relevé annuel a été envoyé l'année dernière, ce qui a permis de normaliser les habitudes de versement des élus. Cette démarche a porté en grande partie ses fruits et nous en félicitons les acteurs.

La majeure partie des contributeurs s'acquitte avec ponctualité et parfois même avec une générosité supplémentaire d'une fraction de leur revenu acquis grâce aux Verts. Nous les en remercions très cordialement.

En conclusion, les finances des Verts vaudois sont saines. Nous vous proposons d'approuver les comptes 2018 tels que présentés et vous recommandons de donner décharge au Bureau et aux vérificatrices des comptes.

Sabine Glauser et Ode Billard

➔ Comptes acceptés et décharge donnée à l'unanimité

Remerciements aux vérificatrices pour leur travail, ainsi que Maxime, Nancy et le secrétariat.

4e) Election des vérificatrices et vérificateurs des comptes

Les deux vérificatrices se retirant, il nous faut deux nouveaux candidat-e-s. Pierre-Georges Gay, absent ce soir, a accepté d'être l'un des deux. Laurent Perrinjaquet se propose aussi.

➔ Ils sont élus par acclamation.

Budget 2019

Pas de grande différence par rapport à l'an dernier. Pas de grande votation prévue non plus cette année.

Le budget a été adopté par le Comité donc présentation pour information seulement ce soir.

4b) Fixation de la cotisation cantonale 2019

Tout-e membre des Verts vaudois doit s'acquitter d'une cotisation prélevée par la section régionale. Une partie est ensuite rétrocédée aux Verts vaudois qui, eux-mêmes, rétrocèdent une partie aux Verts CH (50 CHF par membre plein et 35CHF par membre réduit).

Proposition : au vu de la bonne situation financière, pas de changement par rapport à 2018 (soit : 20.- par cotisation perçue, 5.- par cotisation réduite. La situation étant saine, pas de nécessité d'augmenter le montant. Nous nous finançons principalement grâce aux rétrocessions de nos élu-e-s mais revenu non négligeable néanmoins.

➔ L'assemblée vote à l'unanimité en faveur des cotisations proposées

4c) Discussion des rapports 2018 du Bureau, de la conseillère d'Etat, du groupe du Grand Conseil et des conseillers nationaux

Pas de remarques ni questions.

4d) Adoption des rapports

➔ Les rapports sont adoptés à l'unanimité

Remerciements à celles et ceux qui ont rédigé les textes du rapport d'activités, et à celles qui ont œuvré pour qu'ils soient écrits.

4f) Elections internes

Le président des Verts vaudois, Alberto Mocchi, rappelle que les membres peuvent se présenter encore ce soir à un poste si souhaité.

Sur les 7 membres actuels du Bureau, 6 se représentent.

- Président

Anne Baehler, vice-présidente, présente Alberto qui se représente pour une troisième année à ce poste. On ne présente plus Alberto. Il ne craint pas de vaquer sur les routes vaudoises pour nous représenter.

Y aurait-il d'autres candidat-e-s ?

➔ Il est élu à par acclamation

Alberto remercie pour la confiance témoignée. 4^{ème} année de président. Beaucoup de choses faites déjà mais encore beaucoup à faire. Se réjouit des défis à venir.

- Bureau

Stabilité depuis quelques années. Les 5 sortant-e-s, moins Céline Ehrwein (qui a fait un travail remarquable, nous a représenté dans de nombreux comités et a beaucoup défendu des causes qui nous sont chères notamment les migrants mais a souhaité se concentrer davantage à la politique communale et à d'autres activités associatives), se représentent pour une année. Regret de ne pas avoir Céline ce soir pour la remercier mais applaudissements en son nom.



Rebecca Joly se présente pour compléter l'équipe. Députée de l'Ouest lausannois depuis 2017, ancienne présidente de la section, de Prilly où elle est aussi conseillère communale. Juriste mais se soigne.

Y a-t-il d'autres candidat-e-s ? Non.

➔ Ils et elles sont élu-e-s par acclamation.

Remerciements d'Alberto à ses collègues. Beaucoup de travail abattu et c'est un travail d'équipe.

Vice-présidence

Anne Baehler Bech et David Raedler se représentent.

➔ Ils sont élu-e-s par acclamation.

- Comité

Parmi les membres du comité, la plupart le sont en fonction (président-re-s de section, député-e-s, responsables des groupes thématiques, etc.) mais quelques-un-e-s élu-e-s par l'assemblée générale. Législatif intermédiaire. 7 personnes se présentent dans ce cadre au Comité vaudois (3 femmes et 4 hommes). A noter que la plupart des comités sont élargis donc ouverts à toutes et tous. Dernier comité il y a bientôt 3 ans.

Y a-t-il d'autres candidat-e-s ? Non

➔ Les 7 candidat-e-s sont accepté-e-s par acclamation, avec remerciements pour leur engagement et disponibilité.

- Délégué-e-s

Personnes choisies pour représenter les Verts VD aux assemblées des Verts CH. 14 places (attribuées en fonction de la taille de chaque canton) donc 5 restent ouvertes au cas par cas pour les personnes du Mouvement intéressées. 4 assemblées par année. Prises de position lors de ces assemblées sur les sujets de votation, les budgets, élections de la direction, etc. Cette année exceptionnellement nous avons reçu 11 candidatures motivées donc plutôt que de procéder à une élection et de nous passer de ces bonnes volontés, alors même qu'il est difficile de trouver des membres motivé-e-s pour chacune de ces AD, proposition d'élire cette fois 11 personnes. Resterait 3 places ouvertes à chaque fois pour que chaque membre du Mouvement puisse, une fois ou l'autre, en fonction de l'intérêt et de la disponibilité, participer à ces assemblées. Les 11 personnes suivantes sont présentées pour élection :

Ode Billard (Lausanne)
Jean-Michel Bringolf (Lausanne)
Matthias Bürcher (Lausanne)
Sylvain Croset (Lausanne)
Marlyse Graf Zaugg (La Côte)
Claude Nicole Grin (Lausanne)
Doina Humbel (Chablais)
Markus Jörg (Morges)
Djamel Medjitna (Lausanne)
Pierre Patelli (La Côte)
Raffael Sergi (La Côte)

Y a-t-il d'autres candidat-e-s ou y a-t-il des questions ? Non donc élection en bloc

➔ Election en bloc

Fin de la partie statutaire. Remerciements à toutes celles et tous ceux qui y ont contribué.

Point 5.

Lancement d'une initiative populaire cantonale pour le climat

Présentation du projet par Alberto Mocchi, président des Verts vaudois puis vote.

Excuses pour le délai pris pour envoyer le texte. Pas une volonté de tarder mais rédiger un texte constitutionnel est un travail d'orfèvre et donc prend beaucoup de temps et chaque terme doit être pesé. A la fois pour dire exactement ce que l'on souhaite mais aussi éviter des effets indésirables par la suite.

Remerciements aux membres du Bureau, Oleg Gafner (car nous lançons ce texte avec les Jeunes Vert-e-s), Daniel Brélaz, Adèle Thorens, Raphael Mahaim, Angélique Chatton, Jean-Yves Pidoux, Luc Recordon, et Xavier Company.

Pourquoi ce projet et dans quel but ? Parce que nous sommes à un moment politique et sociétal charnière. Les idées progressistes en matière de protection du climat, qui sont les nôtres depuis toujours mais qui restaient minoritaires, sont en passe de devenir majoritaires et de plus en plus de personnes sont motivées à faire quelque chose enfin pour changer vraiment les choses, protéger le climat et faire quelque chose de concret. Le mouvement émane de la société civile mais encore peu du monde politique. A Berne, au Grand conseil vaudois, ou dans la majorité des conseils communaux, la Droite principalement, et encore majoritaire, ne conçoit toujours pas que le réchauffement climatique doive être une priorité. Donc le changement ne viendra pas par les parlements pour l'instant. D'où l'idée d'une initiative populaire.

Pourquoi une initiative cantonale alors que l'initiative pour les glaciers est en cours de récolte ? Les glaciers se signent très bien, c'est positif, mais c'est au plan fédéral et il nous semblait important d'ancrer cette action aussi au niveau cantonal et communal avec des objectifs à ces niveaux car c'est là qu'il y a les plus grandes marges de manœuvres concrètes. Une partie de ce texte vise, en outre, le désinvestissement (levier des pouvoirs publics en matière de gestion de fonds), ce qui n'apparaît pas dans un autre texte actuel. Souhait d'amener la thématique du climat fortement dans notre canton aussi qui est le grand thème, avec l'égalité, actuellement.

Initiative lancée conjointement avec les Jeunes Vert-e-s qui ont déjà validé le lancement de cette initiative ainsi qu'un nombre conséquent de signatures à récolter. Bon moyen de mobiliser les dizaines, voire centaines, de nouveaux membres qui affluent chez nous et chez eux.

Double volonté donc : inscrire la protection du climat dans la Constitution et utiliser le levier du désinvestissement au plans communal et cantonal.

Biodiversité ajoutée en début de texte pour commencer à davantage intégrer cette problématique mais seulement premier pas ici suivi d'autres ensuite plus tard avec des actions spécifiques. Important d'ancrer la protection climatique comme mission vraiment de l'Etat pour que cela ne retombe pas toujours sur la responsabilité des citoyen-ne-s. Lutte nécessaire autant pour prévenir les impacts du réchauffement, mais aussi pour en réduire les effets car nombre sont déjà patents et doivent trouver remède. Le climat doit désormais orienter toutes les politiques publiques de l'Etat et ne plus constituer un thème parmi tant d'autres.

Si les engagements de la Suisse sont mentionnés dans le texte, c'est pour avoir des objectifs chiffrés et reconnus (et qu'il ne suffise pas à une banque d'imprimer son rapport d'activités sur du papier recyclé pour être verte et limiter son impact, cela ne suffit pas). Objectif de neutralité carbone pour 2050, mais avec des objectifs intermédiaires avant à 2030 et 2040 pour ne pas arriver à 2050 dans que rien n'ait été fait. 2020 aurait été trop tôt étant donné les délais de notre démocratie parlementaire ; le traitement de l'initiative dépassera cette échéance.

Les dernières dispositions transitoires sont celles qui nous ont donné le plus de fil à retordre. Les caisses de pension sont mentionnées car ce sont elles qui brassent le plus d'argent et pourraient donc impacter le plus la qualité des investissements faits. Le dernier alinéa du texte a été proposé par les Jeunes Vert-e-s et nous semblait effectivement pertinent (pour éviter que l'argent sorti des mines de charbon ne soit pas réinvesti dans les armes de guerre).

Texte constitutionnel proposé (plusieurs articles, avec dispositions transitoires) :

La Constitution cantonale vaudoise est modifiée comme suit :

Art. 6 Buts et principes

1. L'Etat a pour buts :

...

e. la protection du climat et de la biodiversité ainsi que la lutte contre le réchauffement climatique et ses effets

2. Dans ses activités il :

...

k. tient compte de l'urgence environnementale.

Art 52b Protection du climat (nouveau)

1 Dans l'exercice de leurs tâches, l'Etat et les communes veillent à la protection du climat et luttent contre le réchauffement climatique et ses effets.

2 Afin d'accomplir cet objectif, l'Etat et les communes réduisent significativement les impacts climatiques de chacune de leurs politiques.

Art 162 Participation (modifié, ajout al.1 bis)

1 Pour atteindre leurs buts, l'Etat et les communes peuvent participer à des personnes morales ou en créer. La loi fixe les modalités de contrôle de ces personnes morales.

1bis L'Etat et les communes veillent à ce que ces personnes morales mènent leurs activités de manière à contribuer au moins au respect des engagements de la Suisse en matière de lutte contre le réchauffement climatique et ses effets.

2 Les établissements d'assurance créés par l'Etat sont gérés de manière autonome ; leurs capitaux demeurent la propriété des assurés.

Dispositions transitoires de l'Art. 52b (nouveau)

1 Dans l'exercice de leurs tâches, l'Etat et les communes doivent atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. A cette fin, ils élaborent des plans d'action avec des objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040.

Dispositions transitoires de l'Art. 162 (nouveau)

1 Les personnes morales qui relèvent de la compétence de l'Etat et des communes, notamment les caisses de pension, élaborent des plans d'action de réduction massive des flux financiers et placements qui contreviennent aux objectifs climatiques internationaux de la Suisse (désinvestissement des énergies fossiles), avec des objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040.

2 Les montants dégagés par ce désinvestissement sont réinvestis dans des activités suivant les principes de l'article 52b tout en étant également socialement responsables.

QUESTIONS

-Félicitations pour la préparation de ce texte. La comparaison avec l'initiative des glaciers se posait en effet mais on pourrait même arriver à la mener à bout avant celle fédérale donc ce serait très fort. Maintenant on gagnerait à être plus précis-es : est-on sûr-e-s, par ex., du terme d'« urgence environnementale » ? Il faudra faire vivre et porter et instaurer « l'urgence climatique », là c'est encore plus large donc encore plus difficile à imposer. Aussi question quant à la « protection » ne devrait-on pas plutôt parler de « dérèglement » ou de « changement » climatique ?

« L'Etat a pour but la préservation du climat et la promotion de la biodiversité ainsi que la lutte contre le changement (ou dérèglement) climatique et leurs effets. » Puis : « tient compte des exigences de préservation de la nature et de l'environnement »

Proposition de commencer par un débat d'entrer en matière. Puis pour les termes, on prendra les remarques et il faudra laisser une marge de manœuvre au bureau pour la finalisation de la rédaction car un texte constitutionnel est délicat et il devra encore être validé par le service juridique et législatif donc des modifications pourraient encore advenir. Le chemin est donc encore un peu long entre la validation par le SJI, le Conseil d'Etat, etc. donc lancement probable avant Paléo pour profiter de cet événement et de la dynamique électorale ensuite. 12'000 signatures à récolter en 4 mois ! Donc pas fait d'avance.

L'assemblée est-elle d'accord pour commencer par un débat d'entrée en matière ?

Entrée en matière

-Remarque brève : dans plusieurs pays, les gens se révoltent pour que les retraites ne soient plus investies dans le fossile. Manque la BNS ici ! Alors même qu'elle se gargarise de faire des efforts, notamment pour le solaire en doublant ses efforts (de 2 à 4% !) !

Initiative cantonale donc établissements dans lesquels le Canton a des parts donc ici pas AVS mais une partie de deuxième pilier et BNS = national. Nous sommes limité-e-s au plan cantonal.

-Ne manque-t-il pas un article pour le secteur privé ?

Initiative cantonale donc limité-e-s par le droit supérieur donc là il faudrait agir au plan fédéral.

-Dans l'initiative des glaciers ils demandent zéro d'émission nette pour 2050 donc idem qu'ici non ?

Manière d'inciter les communes à agir plus fortement en ancrant ça cantonalement et que des actions soient mise en place plus rapidement à cet échelon. Plus de chances aussi d'aboutir facilement dans le canton plutôt qu'au plan fédéral. Par ex. pour le droit de vote des femmes obtenu au plan cantonal vaudois avant le niveau suisse. Donc pas inutile.

-Le canton de Vaud a 3,4% de la BNS donc l'inclure aussi. Et bien parler de dérèglement et pas réchauffement pour éviter toutes les remarques dès que de l'air froid n'arrive. En même temps dans l'Accord de Paris et les rapports internationaux on parle de « changements climatiques » au pluriel. Mais risque de confondre avec les effets à longue échelle temporelle qui sont plus naturelle alors que de parler de réchauffement climatique c'est d'origine humaine et dû aux gaz à effets de serres.

-Personnes morales : si on met la BNS alors Vaud devra influencer la politique de la banque pour ces quelques pourcents et pas le reste donc inutile. Le dérèglement parle bien plus aux gens qu'on le veuille ou non. Et cela suppose les phénomènes extrêmes donc fondamental que ce mot soit présent dans le texte. Si c'est la tâche des communes, en outre, cela touche par ricochet les privés (dans l'attribution des mandats, etc.) donc l'exécutif pourra alors changer les lois d'application donc, si on ne peut pas mentionner le privé, cela ne veut pas dire que rien ne changera sur ce plan car pour tout ce qui est délégué aux cantons, il est de leur compétence de donner des indications pour que tout le monde se comporte mieux. La dernière disposition pose aussi sans doute problème car si on peut contraindre à ne pas investir dans certains domaines, pas sûr qu'on puisse par contre contraindre à investir ailleurs. Il faudra vérifier ça ?!

-Dérèglement plutôt que changement en effet. L'ajout de la biodiversité par contre pose problème. Bien sûr il faut la protéger mais là un peu en dehors de l'unité de matière car deux sujets, certes un peu couplés, mais pas seulement car la biodiversité n'est pas principalement menacée par les dérèglements climatiques mais surtout par les produits chimiques. Il vaudrait mieux lancer deux initiatives dans ce cas...mais difficilement faisable.

-On lance une initiative pour gagner mais que se passe-t-il si on perd ?

On doit en effet se demander ce qui arrive si on n'arrive pas à récolter les signatures. Ou si ensuite le GC rejette notre initiative ? Pour le premier cas de figure, nous faisons face à un réel engouement, avec notamment beaucoup de nouveaux membres notamment récemment, et plus largement grande volonté de lutter pour le climat donc nous avons les moyens de récolter les signatures nécessaires. Tout en étant conscient-e-s qu'en effet si on lance un texte il faut ensuite être prêt-e à aller récolter, en parler autour de soi. La période électorale nous permettra aussi de faciliter la récolte (par exemple possible d'encarter dans notre tous ménages). Pour le second risque : la question climatique est devenue si centrale et importante et le Conseil d'Etat vaudois étant à majorité de gauche, difficile d'imaginer qu'il n'en veuille pas ou qu'on n'ait même pas de contre-projet au Parlement ensuite.

-Collaboration avec d'autres entités pour la récolte ?

Les Jeunes Vert-e-s s'engagent fortement à récolter plusieurs milliers de signatures. Quand il y a trois ans nous nous sommes lancé-e-s dans le vide nous y sommes arrivé-e-s ce qui a montré que nous avons la force de récolter 15'000 signatures en moins de 4 mois. Quelques discussions menées et aucun engagement ferme mais imaginable que ProNatura ou Grands-parents pour le climat nous soutiendra. Mais initiative verte uniquement.

-D'abord j'aimerais remercier Alberto qui n'arrête pas de remercier tout le monde et qui doit aussi être remercié, un peu « le père » de cette initiative ! Nous allons entendre la critique que nous sommes des opportunistes et que nous surfons sur la vague car nous nous battons pour le climat

depuis une trentaine d'années : nous avons fait tant de stands et pris tellement de baffes qu'il serait bête de ne pas y aller maintenant que le sujet prend enfin. Le temps nous donne raison maintenant donc avançons avec confiance vers le succès qui nous attend.

-Le timing m'embête car, à la fois mouvement très fort et poignant au sein de la population, mais couplage avec les élections pas évident pour l'avoir fait déjà plusieurs fois (difficile d'avoir deux messages : signez et votez) et le dernier mois de récolte sera très intense et difficile à conclure et ce sera après la fin des élections quand on sera fatigué-e-s.

En lançant le texte le 15 juillet, la fin serait le 15 novembre donc juste la fin du 2^{ème} tour des élections et peut-être qu'on pourrait déposer un peu avant mais en effet plus difficile aussi de récolter en fin d'année quand il fait plus froid.

-On a toujours une raison d'attendre, il faut y aller. Il y a toujours un risque aussi mais à chaque initiative cela aiguillonne les politicien-ne-s et c'est toujours bon à prendre, même si on devait finalement échouer, et nous avons déjà des exemples en la matière. Cela tombe par exemple pile à proposer pour la modification d'une loi actuellement en cours au CE.

-En Suède, il y a eu des élections et ils ont mis 132 jours pour former un gouvernement donc j'ai eu le temps d'apprendre beaucoup de choses. Ils ont frisé la catastrophe au final et il y a eu beaucoup de compromissions de faites. Si une nouvelle élection avait alors eu lieu les Verts ne seraient plus passés. La base a alors rappelé à sa direction la non-discrimination comme message fondamental, et la protection de l'environnement, dont les autres ne parlent pas. Donc cette initiative nous permettra de toute façon de nous démarquer comme le parti qui se préoccupe réellement de ces questions et les considère comme vraiment importantes.

-Timing : pourquoi la neutralité carbone pour 2050 seulement alors que dans notre canton il y a les plus fortes mobilisations par ex. pour les marches pour le climat ?

2050 pour se calquer sur les objectifs nationaux existants et reconnus et éviter la critique de l'extrémisme et d'aller trop vite. Mais à un moment on peut aussi décider d'y aller et d'aller plus loin que ce qui serait accepté par un Parlement. En fait l'objectif de la CH actuellement c'est 85% à 90% de réduction des émissions de CO2 donc cet objectif de zéro carbone pour 2050 vient en fait du rapport du GIEC (plus ambitieux que les lois suisses actuelles). On pourrait alors dire « au plus tard » aussi comme solution simple....car la revendication des jeunes c'est 2030....mais sans parler de la moindre mesure à prendre car là on rigolerait moins ! Amendement « au plus tard » serait intéressant.

-Qu'est-ce que l'urgence climatique exactement ?

La résolution adoptée par le GC est avant tout un geste symbolique mais à ne pas sous-estimer néanmoins car il y a désormais une sensibilité plus forte au Parlement actuellement pour soutenir nos idées. Donc notre initiative renforcerait cette tendance et viendra influencer les rapports parlementaires en mettant la pression sur le Parlement et les discussions en cours sur la révision de la loi sur l'énergie, le plan biodiversité et le plan climat cantonal aussi.

-Temporalité : 2050 bonne date par simplicité mais on en parle pas du canton dans son ensemble mais seulement de la main publique donc ne serait-ce pas possible plus vite ?

-Les pouvoirs publics ont d'autres pouvoirs que d'agir sur eux-mêmes et donc cela aura des impacts sur la construction et d'autres domaines par ruissellement. Si on veut avoir une mobilité entièrement électrique on peut viser 2035 au plus tôt mais cela implique de ne plus avoir une voiture à essence en 2020. Mais les bâtiments posent problèmes là car le changement ne pourra pas être aussi rapidement nombre d'entre eux fonctionnent encore au pétrole, mazout ou gaz et cela sera difficilement atteignable en 2050 vu l'ampleur de la tâche ! Pompes à chaleur en ville passe encore mais à la campagne c'est autre chose. Il faudrait 10 fois plus d'entreprises actives dans le domaine que maintenant....à moins que les gens arrêtent de se chauffer mais c'est pas très porteur électoralement.

-Les Jeunes Vert-e-s voient arriver 3 nouveaux membres par jour actuellement, les camarades de classe demandent chaque jour quels textes il est possible de signer donc allons de l'avant maintenant !

➔ Vote sur le lancement de l'initiative : adopté à l'unanimité moins 1 abstention

Discussion sur le texte, article par article

ARTICLE 6

-Sans la mention de la biodiversité on va perdre en route nombre de soutiens donc la garder dans le texte. Et aussi abandonner ce terme de réchauffement climatique qui est la porte ouverte à prendre des baffes. Le réchauffement est certes vrai en moyenne mais il a des pointes à la hausse et à la baisse.

-Un texte constitutionnel doit être court et concis : le climat est global, réchauffement cela dit tout rapidement, c'est juste une mesure de la température terrestre et c'est bien ça qui change et dire « et ses effets » décrit en effet ce qui se passe et les quelques pour dire qu'il a neigé donc l'initiative ne veut rien dire ne seront pas convaincus. Dérèglement veut dire encore moins car ce n'est pas mesurable, ni moyennable. Seul réchauffement prend en compte les aspects à court et long terme et les variations de saison, de précipitations, de températures, etc.

-Proposition comme les conséquences du réchauffement sont des dérèglements « ...le réchauffement climatique et les dérèglements qu'il génère ».

-Extrêmement important d'avoir la biodiversité dans le texte. Et proposition « la protection du vivant, par la lutte contre le réchauffement climatique et les dérèglements qu'il génère, et la biodiversité ».

-Le but de l'Etat c'est de promouvoir une absence de réchauffement climatique donc trouver un autre terme que « la lutte » ici !

-Il n'y aura pas un-e universitaire devant chaque votant-e pour expliquer toutes les nuances donc utiliser des mots que tout le monde comprend immédiatement et dérèglement est plus parlant.

-Insister sur un détail revient à reconnaître que le fond est excellent, avec remerciements. Proposition de mettre la lettre « f » à la place de « k » vu qu'il n'y a aucune des lettres entre deux.

-Lutte = moyen donc arrêter après biodiversité et expliquer ensuite plus tard les moyens.

En résumé : trois grands principes sur lesquels voter :

-réchauffement vs dérèglement → 21 pour réchauffement et davantage pour dérèglement

-pour les deux : réchauffement qui génère des dérèglements

-utiliser lutte ou non → majorité pour lutte

-employer biodiversité ou non → nette majorité en faveur

ART 52B

-Toute politique = objectif sans fin, systématique, on ne peut pas toujours faire moins quoi qu'on fasse donc supprimer l'alinéa 2

-On ne parle plus de la biodiversité donc la rajouter

Problème d'unité de matière là dans ce cas ! Possible avant dans un article général mais pas dans un spécifique comme celui-ci.

-Etat et communes ne réduisent pas mais doivent prendre toutes les dispositions utiles à...

-1 vise-t-il à lutter contre les causes et 1 à prévenir et s'adapter aux conséquences ? Sinon « réduire significativement les impacts négatifs » n'a pas de sens !

Objectif : donner la mission de l'Etat et des communes

-Adapter pour qu'il n'y ait pas que le réchauffement suite au vote précédent. Alinéa 2 : c'est le « chacune » qui pose problème donc « réduire significativement leurs impacts climatique.... ».

-Le deuxième alinéa est important car le premier est un principe d'action général et c'est le deuxième qui impose quelque chose de clair.

-Impacts NEGATIFS sur le climat car toute réduction de consommation d'énergie a un impact sur le climat.

-Garder l'idée que toute politique doit prendre en compte l'impact qu'elle a sur le climat. Ajouter « dans leur globalité » plutôt ?

-Rappel de la demande de discuter des principes généraux plutôt que de chaque mot !

Votes :

- supprimer l'alinéa 2 : nette majorité contre (2 en faveur)
- ajouter la biodiversité : nette majorité contre (4 pour)
- rajouter « négatifs » après impacts climatiques : nette majorité en faveur

1BIS

→ Validé

DISPOSITIONS TRANSITOIRES DU 52B

- « Au plus tard » avant 2050

- Question de compréhension pour la neutralité carbone ? Pourrait-on ne rien changer au plan cantonal et acheter des masses de compensations ?

A vérifier !

- Ajouter « localement » pour que ce soit compensé ici. En même temps tous les produits importés consommés dans le canton de Vaud ne seraient pas compris là et si on voulait les inclure alors il faudrait garder l'objectif à 2050 clairement car sinon on n'y arrivera pas !

- Pourquoi mettre les communes dans la première phrase ? Chaque commune individuellement devra aussi l'atteindre ? Cela n'empêchera-t-il pas les communes positives en émissions comme les villes de compenser dans des communes plus rurales.

Cela doit être entendu globalement en incitant les communes à agir à leur niveau pour une somme finale neutre.

- Dans l'exercice de leurs tâches ! Donc seulement ce plan donc exercice limité ne recouvrant pas tous les besoins de la société donc on peut être plus exigeant-e-s et ambitieux. En même temps, tâches comprend aussi les tâches législatives et donc cela comprend pas mal de la société. Si on ne vise que les tâches administratives c'est alors très limité. Il faut que ce soit compris au sens large.

- Important de mandater le Bureau pour clarifier la neutralité carbone et avoir un wording clair car quand un texte n'est pas immédiatement compréhensible c'est ce que disent les initiants qui prime et même laisser la liberté de mettre « zéro émissions d'ici à 2050 » plutôt qu'une notion trop risquée qui pourrait nous attirer des critiques dans les deux sens (trop laxistes ou trop fondamentalistes).

VOTES

- Ajouter « au plus tard » → OK

- Mandat pour clarifier la neutralité carbone et les tâches → OK

DISPOSITIONS TRANSITOIRES DE L'ART. 162

- « Les personnes morales instituées par le canton et les communes.... » car pas clair comme tel avec « qui relèvent »

- Vérifier la qualification juridique du point 2 principalement sur la capacité à obliger à investir dans un domaine après avoir obligé à désinvestir d'un autre !

- Caisse de pension au singulier ou pluriel (que Lausanne ou pas) ?

- Alinéa 2 : « socialement responsable » : qu'entend-t-on par-là ? Il existe toutes sortes de labels là-dessus avec des exigences et implications très diverses donc le savoir et pouvoir le dire (les émissions de CO2 c'est un chiffre c'est facile mais là c'est plus complexe).

Vote :

- Clarifier le lien entre personnes morales et Etat et l'exprimer autrement
- Rendre le premier alinéa plus fluide et lisible
- Vérifications juridiques du 2^{ème} alinéa
- Article accepté ainsi

→ Vote global sur le texte : unanimité !

Point 6.

Proposition de changement de nom du Mouvement

Proposition du comité de section Lavaux-Oron, et du groupe Égalité, de changer le nom du Mouvement en « Les Vert·e·s. Mouvement écologiste vaudois » (ce seraient des points et non des tirets comme mentionné dans l'OJ car c'est ce que recommande le Bureau de l'égalité du canton de Vaud et c'est la forme reconnue comme étant correcte). Débat puis vote de principe.

Léonore Porchet, responsable du groupe Égalité, et Saskia von Flidner, membre du Comité Lavaux-Oron, présentent le point.

Jeu de rôle : prenez-vous pour un machiste bien comme il faut ! Pourquoi changer de nom ? Quand on lit « Les Verts vaudois » on occulte l'existence des Vertes vaudoises. Cela ne choque-t-il pas ? Non c'est une règle grammaticale qui dit que le masculin l'emporte sur le féminin. Et donc que le masculin l'emporte sur le féminin ça ne gêne pas non plus ? Sauf que le masculin et le féminin sont égaux ! L'écriture inclusive permet aux femmes d'exister dans la pensée et sans penser pas d'évolution. Il ne s'agit pas de féminiser en fait mais de démasculiniser alors qu'il s'agit ici de rendre égales les femmes aux hommes.

Avant le 17^{ème} siècle, la règle de proximité fixait l'accord des adjectifs. Mais ensuite ça a changé, pour des raisons non linguistiques mais idéologiques pour donner le privilège au sexe noble, le sexe masculin. A-t-on encore aujourd'hui envie de garder cette langue qui donne la prééminence au sexe masculin. Si le sexe féminin n'existe pas dans les mots les mentalités ne peuvent pas évoluer.

Si on pense que le tiret c'est pas beau, tant pis, argument non-pertinent. La beauté est une perception donc éminemment subjectif et sujet à évolution (plus personne ne met plus de talonnette, sauf Sarkozy !).

Nous avons aujourd'hui 935 membres dont 421 femmes, soit 45% des membres ! 45% pour les Fédérales ce serait un super score mais cela devrait suffire pour apparaître dans notre nom. Et si on ne mettait sur le site du Parlement que les plus grands PLR, UDC et PS mais pas les Verts nous ne serions pas d'accord.

Modifier notre nom permettra de faire évoluer nos mentalités !

Peut-être qu'un jour pas si lointain la Convention des droits de l'Homme deviendra la Convention des droits humains aussi ensuite ! Les femmes doivent être rendues visibles pour réaliser leurs droits à l'égal des hommes, c'est la proposition de ce soir.

En plus cette année, année très importante pour les revendications identitaires avec notamment la grève des femmes donc ce serait aussi une belle manière alors que les Verts sont très impliqués dans son organisation et que nous avons une vraie politique d'égalité, nous nous appliquerions à nous-mêmes ce que nous prônons. Et élections aussi donc double contexte important pour revendiquer l'égalité. L'identité des Verts c'est d'être profondément égalitaires.

DISCUSSION

Précision tout d'abord : si l'AG prenait cette décision ce soir, cela ne se fera pas immédiatement ; le logo sera changé tout de suite mais pour changer les statuts ou autres il faudra 1 an maximum pour compléter cela. Donc mandat au Bureau pour la mise en œuvre.

-Proposition cosmétiques : les Verts-es ou Les Verts, Les Vertes plutôt pour plus de lisibilité

-Les Jeunes Vert·e·s vaudois·es ont les tirets depuis leur fondation donc facile à porter et invitent les Verts à les suivre dans cette démarche. Evidence !

-Précision juridique : a priori correction orthographique et pas besoin de revenir en AG avec ça ensuite pour la formalisation.

-Dire clairement que les femmes existent et comptent et qu'elles doivent être nommées.

-La cohérence passe avant l'aspect graphique.

-Comment s'appellera le parti alors ?

Les Vert·e·s vaudois·es, prononcé « Les Verts » a priori.

Le visuel me dérange car c'est comme si on avait besoin de ça pour dire qu'on est égalitaires et les premiers à le montrer mais je n'adhère pas. Je suis chez Les Verts mais je suis verte.

A l'écrit on devrait écrire systématiquement en fait : « Les Vertes et les Verts » et marquer les deux.

-A partir du moment où on modifie le nom du Mouvement on atteint à sa substantielle moëlle et donc les Verts CH ne devrait-ils pas en décider ?

Non car les Verts CH ne sont qu'une faîtière de sections cantonales et d'autres formations ont d'autres noms que Les Verts dans certains cantons donc compétence cantonale, changer de nom ne nous fait pas quitter les Verts CH.

-Singularité de notre parti : le nom désigne les adhérent·e·s ce qui n'est le cas nulle part ailleurs. Pourquoi ne pas s'appeler alors « Parti Vert » ?

→ Amendement

-Je n'avais pas vu le changement en lisant l'ordre du jour, cela me semblait complètement naturel. Peu importe ce qu'on dit mais à l'écrit c'est comme ça que c'est le plus clair.

-Même si on s'appelait « Les Vertes » je serai toujours fier en tant qu'homme d'en faire partie. On ne change pas la substantielle moëlle on adapte juste. La proposition « Parti écologiste » (puisque le parti au niveau suisse s'appelle officiellement le PES (Parti Ecologiste Suisse) est-elle acceptable pour le groupe égalité et la section de Lavaux ? A-t-elle été discutée ?

Pas vraiment discuté car l'enjeu était de relayer au niveau suisse l'écriture épïcène. Pas voulu toucher à la notion de « mouvement » car déjà épïcène et historique. Par contre « Les Verts » avant, qui est de fait le nom usuel, devait être aussi épïcène.

-Proposition « Les Vertes et les Verts vaudois-es »

-Au cours d'un cours de civisme, mon fils m'a recommandé d'adhérer aux Verts parce que je veux sauver la forêt. La Suisse est le pays le plus respecté dans le monde donc refuser cela pour une question d'écriture ferait se retourner même Voltaire dans sa tombe !

-Compromis trouvé il y a près de 15 ans : s'appeler presque partout en Europe « Les Verts ». A l'oral ce sera difficilement prononçable mais à l'écrit cela passera sans problème.

-Débat morose, on est dans les règles alors que c'est important. J'aurais mis Vert·e·s. Je suis venue en Suisse avec ma mère et dans la tête le rêve américain et les femmes n'avaient pas le droit de vote ici à l'époque. Tout ça est un peu mou. J'attendais plus d'enthousiasme sur ce sujet ! On en va pas demander à l'Académie française si on va pouvoir s'appeler ainsi.

-Le comité de section Lavaux-Oron a été très heureux de collaborer avec le groupe Egalité. L'idée d'adhérer à ce nom s'est imposée naturellement. On sera fières et fiers d'avoir fait ce changement donc allons-y !

-Quels coûts pour le parti ?

Pour les changements au niveau du site, deux points donc rapide. Pour les affiches, logo fédéral car les mêmes partout en Suisse. Mais pour notre matériel propre, ce sera adapté.

➔ Changement de nom validé par l'assemblée à l'unanimité !

Point 7

Divers

Repas de soutien des Jeunes Vert·e·s vaudois-es

Demain au CSP à Lausanne venez nombreuses et nombreux !

Journée du solaire

Samedi 25 de 10h à 17h sur les quais à Morges.

La séance est levée à 23h et suivie d'un apéritif offert par la section de l'Ouest